

REVUE UNIVERSELLE DES DROITS DE L'HOMME

RUDH

30 décembre 2016

Vol. 22 (2016) N° 7-12

ISSN 0937-714X

Pages 249-480

L'activisme et la retenue judiciaire au sein de la CourEDH : Deux faces de la même pièce

Colloque en l'honneur de Paul Mahoney

à l'occasion de son 70^e anniversaire, organisé le 9 septembre 2016 à Strasbourg
au Palais des droits de l'homme par le *Human Rights Law Journal* (HRLJ)

Ouverture du colloque

Guido RAIMONDI , Président de la CourEDH, Allocution de bienvenue	249
Norbert Paul ENGEL , Éditeur du HRLJ et de la RUDH, Introduction au colloque	250

Les actes du colloque sont publiés en anglais dans le HRLJ 2016, Vol. 36, No. 7-12 (voir 3^e de couverture).

Remarques de clôture du colloque

Paul MAHONEY , Strasbourg Pouvoir judiciaire plus devoir judiciaire égalent légitimité judiciaire	251
---	-----

Contributions écrites

Stéphane GERVASONI , Luxembourg <i>Once upon a time</i> , le Tribunal de la fonction publique de l'Union européenne (TFP)	255
Heikki KANNINEN , Luxembourg La prévisibilité de la jurisprudence	269
Frédéric SUDRE , Montpellier Convention européenne des droits de l'homme et Charte des Nations unies, l'improbable conciliation	276
Haris TAGARAS , Athènes Droit d'être entendu et motivation des jugements dans la jurisprudence du (défunt) TFP	280

2. JURISPRUDENCE

Comité des droits de l'homme des Nations Unies (CDH-ONU), Genève

- 29.III.16 – Détention après interception dans les eaux territoriales australiennes et condamnation pour « infraction aggravée de trafic de migrants » / Loi australienne sur l'immigration ne fait pas de distinction entre organisateurs du voyage et membres de l'équipage / Indonésien, cuisinier à bord du bateau, détenu 146 jours sans inculpation, 110 jours sans avocat, absence de contrôle judiciaire (violation des §§ 1, 3, 4 de l'article 9 du Pacte) / Peine d'emprisonnement de trois ans purgée, soit la peine obligatoire minimale sans possibilité de libération conditionnelle (pas de violation du Pacte) / *Nasir c. Australie*
- 2.XI.15 – Allégations de violations du Pacte présentées par l'auteur considérées par le Comité soit comme insuffisamment étayées, soit comme obsolètes au vue des développements ultérieurs / Défaut de coopération de l'État partie qui a manqué de soumettre ses observations / Communication déclarée irrecevable / *S.R. c. Belgique*
- 8.XI.16 – Mesures ordonnées suite à la tentative de coup d'État de juillet 2016 / Suspension de ses fonctions et placement en détention provisoire d'une juge / *Prima facie* effectivité supposée du recours individuel devant la Cour constitutionnelle turque / Requête déclarée irrecevable pour non-épuisement des voies de recours internes / *Mercan c. Turquie*

(Suite, voir 4^e de couverture)



Table des matières (suite)

Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH), Strasbourg	
- 29.XI.16 – Décrets-lois suite à la tentative de coup d'État de juillet 2016 / Directeur adjoint d'un lycée suspendu de ses fonctions / Annulation de passeport / <i>Prima facie</i> effectivité supposée du recours individuel devant la Cour constitutionnelle turque bien que 45.000 requêtes soient pendantes devant cette juridiction et qu'elle ne se soit pas encore prononcée sur sa compétence / Requête déclarée irrecevable / <i>Zihni c. Turquie</i>	304
- 13.XII.16 – Clarification de l'approche à suivre au regard de l'application de l'article 3 (interdiction des traitements inhumains ou dégradants) dans les affaires relatives à l'éloignement des étrangers gravement malades / Violations potentielles des articles 3 et 8 (droit au respect de la vie privée et familiale) en cas de renvoi du requérant vers la Géorgie / <i>Paposhvili c. Belgique (GC)</i>	308
- 15.XII.16 – Situation d'urgence humanitaire / Migrants irréguliers débarqués sur les côtes italiennes en 2011 suite au « printemps arabe » / Rétention des requérants à Lampedusa et sur des navires à Palerme / La privation de liberté relevait de l'article 5 § 1 lit. f (empêcher de pénétrer irrégulièrement dans le territoire) mais manquait de base légale / Violations des §§ 1, 2 et 4 de l'article 5 / Non-violation de l'article 3 (traitement inhumain ou dégradant) / <i>Khlaifia et al. c. Italie (GC)</i>	328
- 8.XI.16 – Refus des autorités hongroises de fournir à une ONG des renseignements sur les avocats commis d'office / Violation du droit d'accès à l'information (article 10 de la Convention) / <i>Magyar Helsinki Bizottság c. Hongrie (GC)</i>	376
- 2.II.16 – Discrimination fondée sur le sexe / Refus de l'Office de l'assurance-invalidité suisse de continuer à allouer à la requérante après la naissance de ses jumeaux une rente d'invalidité de 50 % / Application de la méthode dite « mixte » présupposant que même si elle n'avait pas été frappée d'invalidité, elle n'aurait pas travaillé à plein temps après la naissance de ses enfants / Violation de l'article 14 combiné avec l'article 8 (droit au respect de la vie privée et familiale) / <i>Di Trizio c. Suisse</i>	413
- 21.VII.16 – Mesures pour assurer la stabilité économique du pays en temps de crise financière / L'État jouit d'une large marge d'appréciation / Participation forcée des requérants – 6.320 porteurs d'obligations de l'État grec – à la diminution de la dette publique grecque, par l'échange de leurs obligations avec d'autres d'une valeur nominale inférieure de 53,5 % selon la loi n° 4050/2012 / Pas de violation du droit de propriété / <i>Mamatas et al. c. Grèce</i>	428
Tribunal fédéral suisse (TF), Lausanne	
- 25.VIII.16 – Le Tribunal fédéral suisse prend acte de l'interprétation de l'article 10 de la Convention dans l'affaire <i>Perinçek</i> par la Grande Chambre de la CourEDH qui a jugé en 2015 que la condamnation du requérant pour discrimination raciale (négation du génocide arménien) violait la liberté d'expression du requérant / Sa demande de révision de l'arrêt du Tribunal fédéral de 2007 est admise et le dispositif de cet arrêt est réformé	443
- 13.IX.16 – Obligation légale pour les institutions reconnues d'utilité publique de tolérer en leur sein une assistance au suicide	Steinmann 445
- 20.IX.16 – Demande de subsides pour apprendre la langue des signes en français	Steinmann 453

3. DOCUMENTATION

Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise), Strasbourg	
- 13.VI.16 – Avis final 832/2015 (de juin 2016) incluant l'avis intérimaire (de mars 2016) sur les amendements à la loi constitutionnelle fédérale sur la Cour constitutionnelle de la Fédération de Russie / L'avis tient compte des répercussions sur l'ordre juridique russe de l'arrêt de la CourEDH du 4 juillet 2013 dans l'affaire <i>Anchugov et Gladkov c. Russie</i> déclarant disproportionnées la privation automatique du droit de vote des détenus russes et la prise de position de la Cour constitutionnelle russe dans son arrêt du 19 avril 2016 selon lequel le système de la CEDH n'a pas suprématie sur le droit constitutionnel russe	456
Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, Strasbourg	
- 27.III.15 – Conférence de haut niveau sur la mise en œuvre de la Convention européenne des droits de l'homme, une responsabilité partagée / Déclaration de Bruxelles	476

4. AFFAIRES PENDANTES

Cour européenne des droits de l'homme (CourEDH), Strasbourg	
- 16. IX.16 – Délivrance prétendument illégale de visas par le Consulat général de Grèce à Moscou / Allégations de traite d'êtres humains / Requête de trois femmes russes communiquée au Gouvernement / <i>T.I. et al. c. Grèce</i>	479